



Ville de Saint Germain du Puy

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2011

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 8 décembre 2011, à 19h15, sous la présidence de Maxime Camuzat, Maire.

Transfert de la compétence « Développement de l'Enseignement supérieur » à Bourges Plus:

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le transfert de la compétence « Développement de l'enseignement supérieur et de la formation (IMEP) » de la ville de Bourges à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus. Il a émis un avis favorable assorti d'une réflexion sur les risques que représente ce transfert d'une compétence qui par définition est de la responsabilité de l'État, au moment même ou celui-ci réduit considérablement ses moyens avec la RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques, avec notamment le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ce transfert induit que les habitants de Bourges et de son agglomération se retourneront alors vers Bourges Plus puisqu'elle aura désormais cette compétence.

Budget Supplémentaire 2011:

Le Conseil Municipal a ensuite examiné le Budget Supplémentaire (BS) 2011.

Le Maire a rappelé en préambule que, pour avoir une vision réelle de ce BS, il convenait de se rappeler qu'il avait précédemment été décidé de neutraliser les effets de la vente des locaux de l'ex-imprimerie CCIF tant que celle-ci ne serait pas finalisée. Ce budget présente donc comme en 2010 une section de fonctionnement en « suréquilibre », (en excédent), avant la concrétisation de cette vente espérée en 2012.

Ainsi, en fonctionnement, comme il n'a pas été nécessaire d'affecter de crédits supplémentaires en dépenses alors que sont enregistrés 84 356€ de recettes nouvelles, ce budget affiche un excédent « théorique » global de 1 600 889,84€.

En investissement, il s'équilibre à 82 073€ au titre des dépenses et recettes nouvelles et il reprend à hauteur de 1 770 219,02€ en dépenses et 2 515 472,24€ en recettes, les restes à réaliser (avec ceux relatifs aux locaux de l'ex-imprimerie).

Toutefois, le Maire a souligné qu'en fonctionnement, si le réajustement des différents chapitres s'équilibre au global à 0€, les dépenses relatives aux fluides et aux énergies ont progressé beaucoup plus que l'inflation.

Ainsi les factures d'énergie ont progressé de façon importante, de même que la facture d'eau de la ville malgré des économies sur les m3 consommés, qui a progressé de façon très importante du fait notamment des évolutions tarifaires alignant les tarifs payés par la ville sur ceux des particuliers.

Le reste des chapitres de dépenses a été parfaitement maîtrisé par les services municipaux et leur direction générale que le Maire a tenu à remercier pour ce travail. En effet, par rapport au « Budget Primitif 2011 », budget donc prévisionnel, les dépenses de personnel (le poste le plus important au titre des dépenses) est très bien maîtrisé (-0,36% par rapport au prévisions), tout comme celui des dépenses de gestion courante (-1200€) et les intérêts des emprunts (seulement +1200€ pour une prévision initiale de 186 715€).

En recettes, 84 356€ de recettes nouvelles dont:

- .30 000€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR);
- .20 580€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle;
- .37 700€ au titre d'un réajustement à la hausse de la dotation de solidarité communautaire versée par Bourges Plus, du fait que les bases de recette de l'ex-Taxe Professionnelle ont progressé pour la ville de Saint Germain du Puy de plus de 7% soit beaucoup plus que la moyenne de l'ensemble du territoire communautaire en 2010.

En investissement, 82 073 € de recettes nouvelles avec:

- .20 000€ pour un réajustement du montant des taxes locales d'équipement encaissées;
 - .9000€ de subvention du conseil général pour l'étude sur la gestion de la future restauration collective;
 - . un réajustement de subvention de la région avec + 28 971 € pour la salle des fêtes et -9157 € pour les vestiaires du stade au vu des travaux réalisés;
 - .22 560€ au titre d'un réajustement des subventions du conseil général pour les travaux de voirie sur la RN 151;
 - .- 3838€ pour un réajustement à la baisse du Fonds de compensation de la TVA;
- soit un montant total de recettes nouvelles de 82 073 €.

En investissement, au titre des dépenses nouvelles prévues, l'on trouve:

- .22656€ pour l'achat d'un terrain limitrophe de la rocade de 940 m2 appartenant à l'État (dont 2256€ de provision au titre des frais et impôts liés à cette vente);
- .un complément de crédits de 50 000 € et 60 000 € de crédits réaffectés pour les travaux de sécurité dans les écoles prévus au BP à hauteur de 100 000 €, portant la prévision pour ces travaux à 210 000 €.

Ces travaux comprennent l'ensemble des travaux de mises au normes de sécurité mais également des travaux d'équipement de l'école primaire en réseau informatique (câblage électrique et réseau de toute l'école primaire pour permettre à terme l'utilisation ponctuelle en wifi dans les classes d'un matériel informatique « itinérant »).

- .4375 € au titre de la régularisation des honoraires suite aux différents avenants passés pour la construction du « garage à vélos » du CCER dans l'enceinte de l'école primaire;
- .2710 € pour l'achat de chariots pour le restaurant scolaire;
- .332 € au titre du solde des honoraires pour la révision du PLU;
- .2000 € au titre du réajustement de l'annuité de la dette;

soit un total de mesures nouvelles de 82 073 €, qui ne nécessite pas d'emprunt supplémentaire puisque financé par les recettes citées ci dessus.

Le Maire a alors rappelé qu'après discussions et négociations auprès de différentes banques, il avait, dans le cadre de sa délégation, signé avec le Crédit Agricole le contrat d'un prêt de 500000€ sur 15 ans et au taux fixe de 4,2%, ainsi qu'il en avait rendu compte lors de la commission des finances réunie avant cette séance du Conseil Municipal.

A noter que le taux fixe de 4,2% obtenu, est plus élevé que ceux pratiqués l'an passé.

A l'issue de cette présentation, aucune question n'étant posée, le Conseil Municipal a procédé au vote de ce Budget Supplémentaire qui a donc été adopté par 22 voix pour et 3 abstentions.

Tarifs municipaux:

Le Conseil Municipal a réajusté, comme chaque année à la même époque, les tarifs des différents services municipaux à compter du 1er janvier 2012, votant une hausse moyenne de 2% calée sur l'inflation.

Subventions aux associations extérieures:

A noter que les associations qui en ont fait la demande sont moins nombreuses que l'an dernier. Suivant les critères d'attributions définis, elles ont été votées comme suit:

1) Associations nationales ayant une antenne ou une section locale et une action locale identifiée (300 €)	
Secours Populaire Français	300,00 €
Secours Catholique du Cher	300,00 €
Association des Paralysés de France	300,00 €
Sous total	900,00 €
2) Associations hors commune, départementales ou nationales disposant d'une structure dans le département et associations nationales ayant une action locale identifiée (80 €)	
-	
"Je donne-tu vis" Don d'organes du Cher	80,00 €
Association Nationale des Visiteurs de Prison, secteur de Bourges	80,00 €
FACILAVIE - Association d'aide et de services à domicile du Cher	80,00 €
ASSAD - Association service de soins à domicile les Aix d'Angillon	80,00 €
Mission locale de Bourges	80,00 €
Jeunes sapeurs pompiers des Aix / Rians	80,00 €
Les PEP 45	80,00 €
Association des amis de la fondation pour la déportation	80,00 €
Sous total	640,00 €
3) Autres associations extérieures (40 €)	
-	
APADVOR - Association pour aveugles déficients visuels Orléans Région	0,00 €
AFM - Association française contre les myopathies	40,00 €
Association Valentin Haüy	40,00 €
Association Perce Neige	40,00 €
UNAFAM	40,00 €
Sous total	160,00 €
TOTAL GENERAL 2011	1 700,00 €

Subventions exceptionnelles aux associations locales:

Une subvention exceptionnelle de 916,88€ a été allouée à l'UNC-AFN au titre de sa participation à l'organisation de la cérémonie du 11 novembre.

Une autre de 450€ a été allouée au Judo-Club pour la participation de la ville à l'achat de Tee-shirts édités spécialement pour marquer le 40ème anniversaire du club.

Divers:

Le Conseil Municipal a ensuite admis en non-valeur, à la demande du Trésorier, divers produits dont il ne peut assurer le recouvrement pour un montant total de 702,23€.

Il a également voté à l'unanimité la prise en charge des frais de mission engagés par le Maire à l'occasion de sa participation au Congrès des Maires de France qui s'est tenu du 22 au 24 novembre dernier à Paris, pour un montant total de 457,75€.

Ensuite, l'assemblée ayant accepté d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion un point supplémentaire suite à la réception tardive des documents s'y rapportant, un avenant (N°4) au Contrat d'aménagement et de développement passé avec le Conseil Général du Cher a été approuvé prolongeant la durée de celui ci sur 2012.

Affaires culturelles:

Le Conseil Municipal a ensuite approuvé la convention à passer avec la FOL dans le cadre de l'opération « Lire aux éclats - journées du livre de jeunesse » à laquelle la Bibliothèque municipale a participé du 30 novembre au 10 décembre 2011.

Cette convention aura permis d'accueillir pour un montant total de 716 €, trois auteurs intervenants auprès des scolaires au collège et à l'école primaire: Michel LAPORTE le 1er décembre, Aurélia FRONTY le 8 décembre au collège, et Julia CHAUSSON le 9 décembre à l'école élémentaire.

Personnel communal:

Le Conseil Municipal, afin de mettre à jour le tableau des effectifs et après avis favorable du comité technique paritaire, a supprimé certains postes « statutairement vacants » en raison des départs des agents, ou des avancements de grade et promotions internes. Ces mouvements n'ont aucune incidence sur les effectifs réels ni en terme budgétaire, s'agissant de postes qui ne sont plus occupés par des agents nommés sur un autre grade ou remplacés après leur départ par un agent recruté sur un autre grade.

Il a également:

-mis à jour le tableau fixant les taux maximum d'avancement dans la collectivité (50% pour les avancements au choix et 100% pour les avancements après examen professionnel). Le tableau d'avancement s'examinera comme tous les ans au cas par cas, en fonction du nombre d'agents réunissant les conditions d'avancement et des critères validés dans la collectivité à savoir, l'adéquation avec le poste occupé, la valeur professionnelle, l'ancienneté, l'effort de formation...;

-autorisé le Maire à signer un avenant au contrat de prévoyance souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, avenant qui prévoit une majoration du taux de cotisation passant de 1,86% à 1,90%;

-autorisé le Maire à signer une convention à intervenir avec la MSA, à la suite du terme de la précédente déjà passée avec ce même organisme pour la mise en œuvre de la médecine de prévention à l'égard du personnel municipal.

Rapport annuel sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées:

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication de ce rapport, comme le prévoit la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le Maire a sur ce point précisé qu'au delà des aspects financiers et du coût de la contribution mise à la charge de la commune dans ce cadre, et qui permet d'alimenter le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, la ville s'est interrogé avec les représentants du personnel sur ses possibilités de prise en compte dans ses effectifs de travailleurs handicapés. Cette réflexion est en cours et un point sera fait lors de la présentation du prochain rapport à ce sujet.

Mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité:

Le Maire a été autorisé à signer une convention avec le Centre de Gestion du Cher pour une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité, conformément aux dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Ce même décret a obligé la collectivité à nommer par arrêtés prenant effet le 1^{er} juillet 2010, au sein du personnel municipal deux agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Recensement de la population:

Le Conseil Municipal a autorisé la création de 10 postes d'agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2012. Pour leur financement, la commune percevra une dotation de 10 677€ versée par l'INSEE.

Ces postes qui seront pourvus mi janvier 2012, ont déjà fait l'objet d'un pré-recrutement et sont d'ores et déjà tous pourvus.

Retour sur une motion adoptée précédemment par le Conseil Municipal:

En juin dernier, le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy a adopté une motion pour le maintien du Plan Européen d'Aide aux Plus Démunis (PEAD).

Le Maire a tenu à rappeler que le 14 novembre dernier, les pays de l'Union Européenne ont finalement pu trouver, après de longues semaines de négociations, un accord sur le maintien de ce dispositif.

Alors qu'il risquait d'être amputé de 75% en raison d'un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui remet en cause le fonctionnement de ce plan d'aide, il est finalement maintenu en l'état pour les deux années à venir, ce qui offre un répit pour les associations caritatives qui redistribuent cette aide, et pour les 18 millions d'européens qui en bénéficient.

Si l'ensemble des associations et de personnalités politiques qui se sont fortement mobilisées saluent cette décision et s'en réjouissent, ce plan d'aide, pour lequel le Conseil Municipal s'était positionné dès le mois de juin dernier en adoptant une motion pour sa pérennisation, n'est pas pour autant définitivement sauvé. Le Maire souligne alors l'importance de rester attentif et vigilant, car l'avenir de ce PEAD devra être assuré au delà de cette nouvelle échéance.

Motion pour un « audit citoyen de la dette publique »:

Enfin, s'associant pleinement à la démarche d'un « Collectif pour un audit citoyen de la dette publique » qui vient de lancer un appel (disponible en intégralité sur internet à l'adresse suivante: <http://www.audit-citoyen.org>), et face aux discours culpabilisateurs récurrents sur cette question toujours plus d'actualité, le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy a adopté à l'unanimité la motion suivante (s'inspirant de l'appel lancé par le collectif) en faveur d'un tel audit.

Motion du Conseil Municipal pour un « audit citoyen de la dette »

En 2010, lors du Congrès des Maires de France, le Maire de notre commune était intervenu à propos des déficits publics en disant: *« je crois que nous l'avons tous et toutes remarqué : on ne peut pas lever le doigt en demandant un peu plus de moyens pour nos retraites, la sécurité sociale, les budgets des communes, des départements ou des hôpitaux, sans qu'à un moment ne survienne l'argument suivant : « vous n'y pensez pas : vous savez bien qu'il n'y a plus d'argent », alors que les déficits publics « sont énormes », jusqu'à la phrase imparable : « vous ne voudriez tout de même pas que l'on lègue une telle situation à nos enfants ? » Évidemment, cette culpabilisation est imparable: si l'on répondait autre chose que « non », vous imaginez la suite. Et bien sûr, ensuite arrive la phrase « il faut donc que tout le monde fasse des efforts »... Nous venons de l'écouter pendant des semaines à propos du « financement impossible de nos retraites »; nous l'écoutons sans cesse au sujet de la « réforme territoriale », de la situation de la Grèce, de l'Irlande... »¹.*

Un an après, le discours de culpabilisation a pris une nouvelle dimension: *« maintenant « il faut rembourser la dette », nous répète-t-on matin et soir. « On n'a pas le choix, il faut rassurer les marchés financiers, sauver la bonne réputation, le triple A de la France » »².*

¹ Texte de l'intervention « A propos des déficits publics que l'on ne peut léguer à nos enfants » de Maxime CAMUZAT joint en annexe

² Texte de l'appel du « Collectif pour un audit citoyen de la dette publique » joint en annexe et disponible sur le site <http://www.audit-citoyen.org>

« Écoles, hôpitaux, hébergement d'urgence... Retraites, chômage, culture, environnement... nous vivons tous au quotidien l'austérité budgétaire et le pire est à venir. « Nous vivons au-dessus de nos moyens », telle est la rengaine que l'on nous ressasse dans les grands médias ».

Le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy, à l'instar du Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, refuse « ces discours « culpabilisateurs ». Nous ne voulons pas assister en spectateurs à la remise en cause de tout ce qui rendait encore vivables nos sociétés, en France et en Europe. C'est d'ailleurs bien ce qu'avait déjà indiqué l'an passé le Maire dans son intervention ».

Car qui aujourd'hui « détient ses titres et profite de l'austérité ? Pourquoi les États sont-ils obligés de s'endetter auprès des marchés financiers et des banques, alors que celles-ci peuvent emprunter directement et pour moins cher à la Banque centrale européenne ? ».

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy s'associe à la demande de celles et ceux qui « refusent que ces questions soient évacuées ou traitées dans notre dos par les experts officiels sous influence des lobbies économiques et financiers ». Comme eux, « nous voulons y répondre nous-mêmes dans le cadre d'un vaste débat démocratique qui décidera de notre avenir commun ». « En fin de compte, ne sommes-nous plus que des jouets entre les mains des actionnaires, des spéculateurs et des créanciers, ou bien encore des citoyens, capables de délibérer ensemble de notre avenir ? »

Nous souhaitons que soit engagé un débat qui nous mobilise « dans nos villes, nos quartiers, nos villages, nos lieux de travail », et que soit lancé « **un vaste audit citoyen de la dette publique** ».

Il s'agit de faire que le peuple et ses représentants élus prennent en main cette question, avec l'aide d'experts indépendants, et avec un audit citoyen de la dette publique. Cet audit apporterait des réponses pour une vraie redistribution des richesses permettant un développement « économiquement et écologiquement » durable, mais aussi « socialement durable », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui sous la coupe des agences de notation.

Questions diverses:

Maguy BEGUET, Conseillère Municipale de l'opposition a interrogé le Maire au sujet de l'absence de Monsieur Francis LOPEZ, Conseiller Municipal nouvellement installé lors de la séance du 29 septembre dernier.

Le Maire, concédant que cela posait un vrai problème, a indiqué qu'il allait interroger le Préfet à ce sujet.

Aucune autre question supplémentaire n'étant posée ni la parole demandée, le Maire leva la séance à 20h45.

Le 12 décembre 2011

A propos des « déficits publics que l'on ne peut léguer à nos enfants »

Article de Maxime Camuzat, à partir de son intervention en séance lors du 93ème Congrès des Maires de France (23-25 novembre 2010).

Je crois que nous l'avons tous et toutes remarqué : on ne peut pas lever le doigt en demandant un peu plus de moyens pour nos retraites, la sécurité sociale, les budgets des communes, des départements ou des hôpitaux, sans qu'à un moment ne survienne l'argument suivant : « vous n'y pensez pas : vous savez bien qu'il n'y a plus d'argent », alors que les déficits publics « sont énormes », jusqu'à la phrase imparable : « vous ne voudriez tout de même pas que l'on lègue une telle situation à nos enfants ? »

Évidemment, cette culpabilisation est imparable: si l'on répondait autre chose que « non », vous imaginez la suite. Et bien sûr, ensuite arrive la phrase « il faut donc que tout le monde fasse des efforts »...

Nous venons de l'écouter pendant des semaines à propos du « financement impossible de nos retraites »; nous l'écoutons sans cesse au sujet de la « réforme territoriale », de la situation de la Grèce, de l'Irlande...

Nous l'avons à nouveau entendu au Congrès des Maires de France. Entendu, ré-entendu. C'est pourquoi je me suis permis de demander la parole, lors de la séance du mercredi après-midi intitulée « Finances locales, 2010, année de tous les chantiers », pour simplement, donner quelques arguments prouvant que « non, ce n'est pas l'argent qui manque : il y en n'a jamais eu autant ». Simplement, il n'est plus là où il faut, car il y a eu un transfert de richesses sans précédent du « travail vers le capital » au cours des dernières décennies du 20^{ème} siècle. Sans précédent, et partout ! Ce qui attire les commentaires suivants¹ aux États-Unis: « *j'ai attendu et j'attends encore quelque normalisation dans le partage du profit et des salaires* » car « *la part des salaires dans la valeur ajoutée est historiquement basse, à l'inverse d'une productivité qui ne cesse de s'améliorer* ». Cette phrase est extraite d'une interview de Monsieur Alan Greenspan, ancien directeur de la Réserve Fédérale Américaine (FED), livrant, il y a quelques années déjà, ses inquiétudes au « *Financial Times* ».

Ce constat chiffré est unanimement partagé : d'après le Fonds Monétaire International (FMI), dans les pays membres du G7, la part des salaires dans le Produit Intérieur Brut (PIB) a baissé de 5,8 % entre 1983 et 1986.

Ce que cela donne en Europe ? D'après la Commission Européenne, cette part a chuté de 8,6 %. « *La part des revenus du travail dans la richesse globale européenne a, ces 30 dernières années, continuellement perdu du terrain par rapport aux revenus du travail. Il est souhaitable que cette tendance soit inversée pour préserver la cohésion sociale* » a-t-elle commenté dans son rapport 2007 sur l'emploi en Europe.

Que donne cette réalité en France ? Toujours selon la Commission Européenne, et selon le calcul employé, le chiffre serait de 8,4 % à 9,3 %. Mesure-t-on ce que

¹ Ce commentaire, ceux qui suivent, ainsi que les chiffres cités, sont tirés d'un article de François Ruffin : « Partage des richesses, la question taboue », évidemment consultable sur internet.

veut dire ce pourcentage au regard du PIB de notre pays, qui est de près de 1 800 milliards d'euros ? Cela veut dire « **qu'en gros, il y aurait donc 120 à 170 milliards d'euros qui ont ripé du travail vers le capital** » calcule Jacky Fayolle, ancien directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

Ce transfert devrait être donc au cœur des débats actuels sur les « déficits de la dépense publique » : car même avec des estimations basses, c'est donc plus d'une dizaine de fois le déficit de la Sécurité Sociale (12 milliards) et une vingtaine de fois celui des retraites (5 milliards) !

Or, tous les débats médiatiques parlent de ces trous là, tandis que celui, combien plus profond, creusé par les actionnaires dans la poche des salariés et dans le financement des cotisations sociales est lui, disons, « oublié » : il est comme effacé de la sphère publique, éclipsé par les médias, à peine cité par la quasi-totalité des responsables politiques. Ce qui devrait être le point central du débat sur la cause profonde des « difficultés actuelles » est devenu, comme le dit M. Ruffin, « le point aveugle ».

D'autant qu'un autre phénomène est venu le confirmer: la part des produits financiers dans la valeur ajoutée des entreprises est désormais près de deux fois supérieure (29% contre 15%) à celle de leurs cotisations sociales. Les revenus financiers des entreprises et des banques ont explosé (+143% entre 1993 et 2009, +626% entre 1980 et 2009 – source Insee). Oui, vous avez bien lu, +143% et +626% !

C'est bien cela qui est la question aujourd'hui, comme nous le disons également dans la motion que le Conseil Municipal de ma commune a adoptée sur la « réforme des retraites » le 18 novembre dernier. « *Seule une meilleure répartition des richesses entre travail et capital, combinée au développement de l'emploi qualifié et rémunéré à sa juste valeur permettra de répondre efficacement à l'enjeu du financement de notre modèle de protection sociale et de préserver cet acquis précieux et libérateur. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par désintoxication de l'économie de « financiarisation », à laquelle la majorité parlementaire qui a approuvé la loi objet de cette motion, majorité qui remet en cause toutes les avancées sociales obtenues par le peuple de France tout au long du XXème siècle, refuse de s'attaquer* ». Fin de citation.

Avec, évidemment, une raison supplémentaire, bien connue également et que j'illustre souvent en citant une phrase prononcée par **Jean-Paul Delevoye**, à la tribune du Congrès des Maires de France dont il était alors le Président, voici 15 ans déjà, au moment où l'on commençait à évoquer la « réforme de la taxe professionnelle ». ***Parlant de « l'asphyxie de la dépense publique », il déclarait que « la raison principale en est qu'au moment où l'économie était rurale, la richesse comme la fiscalité étaient attachées à la propriété foncière. Au 19ème et au 20ème siècle, l'économie est devenue industrielle : la richesse comme la fiscalité ont été adossées au capital et à la main d'œuvre (les salaires). Aujourd'hui, la richesse est tout autant de services et financière. Or, cette sphère est notoirement sous fiscalisée*** ».

Faut-il faire un commentaire ? Sinon que la réalité est là. En 15 ans, les chiffres ci-dessus en attestent : non seulement la situation n'a pas été redressée, vous le constatez, mais le transfert de la répartition du résultat de la richesse produite a

considérablement « glissé vers le capital », alors que, de plus, cette partie est restée notoirement « sous fiscalisée ».

C'est ce que je me suis permis de rappeler jeudi après-midi lors de cette séance du Congrès. *Car quand bien même, s'il n'y en avait, dans tous ces chiffres, que deux ou trois à retenir, c'est bien ces 120 à 170 milliards d'euros qui ont ripé en un quart de siècle du travail vers le capital, c'est-à-dire plus de 10 fois le déficit de la sécurité sociale, et 20 fois celui des retraites.* Or, « ce découplage », oui, pourrait faire monter un « ressentiment aux États-Unis », comme ailleurs, « contre le capitalisme et le marché »².

Il avait raison, Monsieur Alan Greenspan : aujourd'hui, la colère monte, en France, en Grèce, en Irlande bien sûr, mais généralement en Europe, et ailleurs.

Maxime Camuzat

Nota: cette séance du Congrès de l'AMF a été retransmise en direct par la chaîne de télévision *Public-Sénat*. Vous la trouverez actuellement en ligne sur le lien suivant:

<http://www.publicsenat.fr/vod/evenement/finances-locales-2010,-l-annee-de-tous-les-chantiers/67369>

avec notamment l'intervention de Marie-France Beaufiles, Sénatrice, Maire de Saint-Pierre-des-Corps, et la prise de parole depuis la salle de Maxime Camuzat.

² Phrase de Mr Alan Greenspan, en complément de sa phrase citée en début de cet article

Pour un audit citoyen de la dette ! ... et le lancement d'un vaste débat démocratique.

Écoles, hôpitaux, hébergement d'urgence... Retraites, chômage, culture, environnement... nous vivons tous au quotidien l'austérité budgétaire et le pire est à venir. « Nous vivons au-dessus de nos moyens », telle est la rengaine que l'on nous ressasse dans les grands médias.

Maintenant « il faut rembourser la dette », nous répète-t-on matin et soir. « On n'a pas le choix, il faut rassurer les marchés financiers, sauver la bonne réputation, le triple A de la France ».

Nous refusons ces discours culpabilisateurs. Nous ne voulons pas assister en spectateurs à la remise en cause de tout ce qui rendait encore vivables nos sociétés, en France et en Europe.

Avons-nous trop dépensé pour l'école et la santé, ou bien les cadeaux fiscaux et sociaux depuis 20 ans ont-ils asséché les budgets ?

Cette dette a-t-elle été toute entière contractée dans l'intérêt général, ou bien peut-elle être considérée en partie comme illégitime ?

Qui détient ses titres et profite de l'austérité ? Pourquoi les États sont-ils obligés de s'endetter auprès des marchés financiers et des banques, alors que celles-ci peuvent emprunter directement et pour moins cher à la Banque centrale européenne ?

Nous refusons que ces questions soient évacuées ou traitées dans notre dos par les experts officiels sous influence des lobbies économiques et financiers. Nous voulons y répondre nous-mêmes dans le cadre d'un vaste débat démocratique qui décidera de notre avenir commun.

En fin de compte, ne sommes-nous plus que des jouets entre les mains des actionnaires, des spéculateurs et des créanciers, ou bien encore des citoyens, capables de délibérer ensemble de notre avenir ?

Nous décidons d'engager le débat et de nous mobiliser dans nos villes, nos quartiers, nos villages, nos lieux de travail, en lançant un vaste audit citoyen de la dette publique.

Nous créons au plan national et local des collectifs pour un audit citoyen, avec nos syndicats et associations, avec des experts indépendants, avec nos collègues, nos voisins et concitoyens.

Nous allons prendre en main nos affaires, pour que revive la démocratie.